



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Paris, le 27 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation de la Commission nationale d'évaluation des innovations dans le domaine de l'amiante dans le bâtiment

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, salue l'installation ce jour de la Commission nationale d'évaluation des innovations dans le domaine de l'amiante dans le bâtiment. Composée d'experts de haut niveau, elle a pour mission d'évaluer les procédés innovants de détection et de traitement de l'amiante.

Cette commission indépendante est présidée par le Professeur William Dab et composée à la fois de représentants de l'Institut national de recherche et de sécurité, de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, de maîtres d'ouvrage et d'entreprises spécialisées dans le désamiantage;

Elle aura pour mission d'examiner les projets innovants qui lui seront soumis et de permettre par ses avis d'accélérer la mise sur le marché de ces dispositifs en apportant un gage de performance et sécurité auprès des opérateurs de chantiers.

L'enjeu de santé publique est en effet majeur. Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'impératif de rénovation du parc existant va entraîner une forte augmentation de travaux de réhabilitation. La quantité d'opérations relatives au traitement de l'amiante devrait donc considérablement croître et force est de constater que les techniques et les outils nécessaires à la bonne gestion des chantiers amiantés sont encore peu nombreux.

Il importe de mobiliser l'innovation au service d'un désamiantage sécurisé et à coût maîtrisé.

Le « plan «recherche et développement amiante» (PRDA) mis en place par le ministère en décembre 2014 alimentera notamment la commission par un vivier de projets issus des différents appels à manifestation d'intérêt lancés sur les questions de détection, extraction ou encore traitement de l'amiante. Ce Plan a justement pour objectif premier de faire émerger et d'amener à maturité des méthodes et des technologies innovantes.

Fort de cette dynamique impulsée en association de la filière du Bâtiment, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, recevra les principaux lauréats des appels à projets 2016 du PRDA le 6 février prochain.

« Le traitement de l'amiante est un enjeu essentiel pour la santé des ouvriers du bâtiment et des habitants. » a déclaré Emmanuelle Cosse. « Si on veut atteindre nos objectifs en matière de rénovation de logement, il faut monter en puissance sur cette question. Aujourd'hui, les solutions existent mais elles ont encore du mal à se diffuser. La commission nationale d'évaluation va permettre d'évaluer les nouveaux procédés et de garantir leur efficacité. »

Le plan recherche et développement amiante

Doté de 20 millions d'euros, le plan recherche et développement amiante porte sur :

- la détection et la mesure de l'amiante,
- la gestion des opérations en chantiers amiantés,
- le traitement des déchets,
- la réduction des coûts d'intervention à sécurité constante.

Pour en savoir plus : <http://www.plateforme-prda.fr/>

Retrouvez en ligne :

- le [dossier sur les risques de l'amiante et les obligations des propriétaires](#)
- le [décret portant création de la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment](#)
- l'[arrêté portant création de la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment](#)
- le communiqué de presse.

Contact presse :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS
www.logement.gouv.fr